
2 SMG

-

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

1. **ELIASUN**, société par actions simplifiée au capital de 1.696.165,19 € dont le siège social est situé 33, rue de Croulebarbe, 75013 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 812 512 929,

Représentée par Monsieur Antoine LEMONNIER, en sa qualité de Président,

Ci-après désignée le "**Cédant**" ou "**ELIASUN**"

DE PREMIERE PART,

2. **ELIASUN PARTICIPATIONS**, société par actions simplifiée au capital social de 100.000 €, dont le siège social est situé 24, rue Murillo, 75008 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 889 425 757,

Représentée par Monsieur Mohamed ZEIN, en sa qualité de Directeur Général,

Ci-après désignée le "**Cessionnaire**" ou "**ELIASUN PARTICIPATIONS**"

DE SECONDE PART,

ELIASUN et ELIASUN PARTICIPATIONS sont ci-après collectivement désignés les "**Parties**" et individuellement une "**Partie**".

EXPOSE

- (A) 2 SMG est une société civile de construction-vente au capital de 1.000 € ayant son siège social situé 33, rue de Croulebarbe 75013 Paris et identifiée sous le numéro 901 387 365 (la "**Société**").
- (B) Le capital social de la Société est divisé en 1.000 parts sociales de 1 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.
- (C) Le capital social est actuellement réparti comme suit entre les associés :
- ELIASUN, propriétaire de 990 parts numérotées de 1 à 990,
 - Monsieur Antoine Lemonnier, propriétaire de 10 parts numérotées de 991 à 1.000,
- Total : 1.000 parts sociales
- (D) ELIASUN PARTICIPATIONS a manifesté son intention d'acquérir auprès de ELIASUN neuf cent quatre-vingt-neuf (989) parts sociales (les "**Parts**") sur les neuf cent quatre-vingt-dix (990) parts sociales détenues par ELIASUN dans le capital de la Société.
- (E) C'est dans ces conditions que les Parties sont convenues de conclure le présent acte de cession des Parts (l'"**Acte**").

^{DS}
ME 1

^{DS}
AL

- (F) La présente cession a fait l'objet d'un agrément préalable aux termes d'un acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des associés en date du 15 novembre 2023, et conformément à la procédure prévue à l'article 11 des statuts de la Société.

CECI EXPOSE, ILS ONT CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. CESSION ET ACQUISITION DES PARTS

Par les présentes, ELIASUN cède ce jour à ELIASUN PARTICIPATIONS qui l'accepte neuf cent quatre-vingt-neuf (989) Parts numérotées de 2 à 990.

2. PROPRIETE - JOUISSANCE

- 2.1. Le Cessionnaire a la pleine et entière propriété des Parts à compter de ce jour et exercent les droits qui sont attachés à la qualité d'associé de la Société à compter de ce jour.
- 2.2. Les Parties conviennent que le Cessionnaire aura seul droit à toute répartition éventuelle, de bénéfices, de réserves, de plus-values ou d'éléments d'actif et, d'une manière générale, à toute répartition quelconque qui sera opérée par de la Société à compter de la date de signature des présentes.
- 2.3. Le Cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux Parts, et obligées par toutes les clauses des statuts de la Société.

3. PRIX DE CESSION

La cession des Parts est consentie et acceptée moyennant le prix global, forfaitaire et définitif de neuf cent quatre-vingt-neuf euros (989 €) versés par le Cédant entre les mains du Cessionnaire.

4. DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

La Société étant à prépondérance immobilière, le taux des droits d'enregistrement est de 5% conformément à l'article 726-I-2° du Code général des impôts.

Ainsi, les droits d'enregistrement afférents à la cession des Parts étant supportés par le Cédant par dérogation au principe légal selon lequel ils sont dus par le Cessionnaire, le montant des droits d'enregistrement est égal à $989 \text{ €} \times 5\% = 49,45 \text{ €}$.

5. FORMALITES

La présente cession de parts sociales sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris en annexe au registre du commerce et des sociétés de Paris conformément aux dispositions de l'article 52 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978 en vue de son opposabilité aux tiers.

Conformément aux dispositions de l'article R 211-1 du Code de la construction et de l'habitation, le gérant de la Société procèdera à la mise à jour du registre des associés de la Société dans un délai de soixante (60) jours à compter des présentes.

La présente cession sera signifiée à la Société conformément à l'article 1690 du Code civil à la diligence et aux frais du Cédant à qui tous pouvoirs sont donnés à cet effet.

6. RESILIATION DE TOUT PACTE D'ASSOCIES PREEXISTANT

Les Parties conviennent en tant que de besoin, que la signature du présent Acte entraîne la résiliation de tout pacte d'associés ou convention extrastatutaire préexistante et ayant pour objet la Société.

7. FRAIS

Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par le Cédant qui s'y oblige.

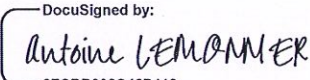
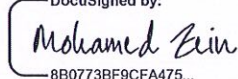
8. SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les Parties ont accepté de signer l'Acte par voie de signature électronique au sens des dispositions des articles 1367 et suivants du Code civil par le biais du service DocuSign™ et déclarent en conséquence que la version électronique de l'Acte constitue l'original du document et que cette version électronique est parfaitement valable entre elles.

Les Parties déclarent que l'Acte sous sa forme électronique constitue une preuve littérale au sens de l'article 1367 du Code civil, a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement leur être opposé.

Chacune des Parties reconnaît que la solution de signature électronique offerte par DocuSign™ correspond à un degré suffisant de fiabilité pour identifier les signataires et pour garantir le lien entre chaque signature et l'Acte.

Les Parties s'engagent en conséquence à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante de l'Acte signé sous forme électronique.

ELIASUN Par : Antoine Lemonnier Cédant Le	21/11/2023	DocuSigned by:  6FCDB080C46B410...
ELIASUN PARTICIPATIONS Par : Mohamed Zein Cessionnaire Le	22/11/2023	DocuSigned by:  8B0773BF9CFA475...

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
 PARIS ST-LAZARE
 Le 09/07/2024 Dossier 2024 00025904, référence 7564P61 2024 A 06343
 Enregistrement : 49 € Penalités : 6 €
 Total liquidé : Cinquante-cinq Euros
 Montant reçu : Cinquante-cinq Euros

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 3F7777070DE74ED09E9F37890554FDEA

État: Complétée

Objet: Complétez l'enveloppe avec DocuSign : 01-2 SMG agrément + statuts -.docx, 02_15.11-2 SMG - Cess...

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 30

Signatures: 11

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 2

Paraphe: 46

Antoine LEMONNIER

Signature dirigée: Activé

al@eliasun.com

Horodatage de l'enveloppe: Activé

Adresse IP: 31.33.64.135

Fuseau horaire: (UTC-08:00) Heure normale du Pacifique (États-Unis et Canada)

Suivi du dossier

État: Original

Titulaire: Antoine LEMONNIER

Emplacement: DocuSign

21/11/2023 09:03:52

al@eliasun.com

Événements de signataire

Antoine LEMONNIER

al@eliasun.com

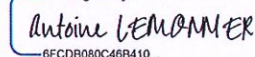
Président

ELIASUN

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature

DocuSigned by:



6FCDB080C46B410...

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 31.33.64.135

Horodatage

Envoyée: 21/11/2023 09:27:33

Consultée: 21/11/2023 09:29:03

Signée: 21/11/2023 09:29:46

Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par DocuSign

Mohamed ZEIN

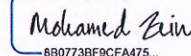
mzein@pmvalorisation.fr

Directeur général

Paluel-Marmont-Valorisation

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:



6B0773BF9CFAA75...

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 130.93.135.238

Envoyée: 21/11/2023 09:27:33

Consultée: 22/11/2023 02:13:18

Signée: 22/11/2023 02:13:49

Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par DocuSign

Événements de signataire en personne

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire

État

Horodatage

Événements de livraison certifiée

État

Horodatage

Événements de copie carbone

État

Horodatage

Événements de témoins

Signature

Horodatage

Événements notariaux

Signature

Horodatage

Récapitulatif des événements de l'enveloppe

État

Horodatages

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
---	------	-------------

Enveloppe envoyée	Haché/ crypté	21/11/2023 09:27:33
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	22/11/2023 02:13:18
Signature complétée	Sécurité vérifiée	22/11/2023 02:13:49
Complétée	Sécurité vérifiée	22/11/2023 02:13:49

Événements de paiement	État	Horodatages
------------------------	------	-------------

